

12ème Marche internationale populaire de montagne

ORGANISÉE PAR HBC CLEURIE LE THOLY



JEUDI 14 MAI
2026



5 km

10 km

20 km

 **88530 LE THOLY,
DÉPART DU COMPLEXE SPORTIF**

RECONNUE DE MISSION D'UTILITÉ PUBLIQUE ARRÊTE N°012156 DU 2 AOÛT 2001

AGRÉMENT MINISTÉRIEL NATIONAL DU 20 JUIN 2006 MEMBRE DE LA FFSP N°1273

VISA FFSP n° 2026-88-58-Z contact@ffsp.fr – <https://www.ffsp.fr> – facebook.com/ivv.france



PARTENAIRES DE LA FFSP



IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée :

88530 Le Tholy, Complexe sportif

Horaires :

- 5/10km : Départ 7h à 14h
- 20km : Départ 7h à 12h
- Arrivée limitée à 18h

Parcours :

Sans difficultés particulières pour les 5 et 10 km

20 km dénivelé d'environ +700m

Ouvert à tous, les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés.

Licence de participation :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation, participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6€ (gratuit pour les enfants de moins de 16 ans).

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampons IVV sur les carnet internationaux disponibles au retour.

Inscriptions :

Les inscriptions ont lieu sur place à partir de 7h.

Assurance :

La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Tout marcheurs s'écartant des chemins balisés ne sera pas couvert par l'assurance.

Ravitaillement :

Une boisson et une petite collation seront à disposition à chaque contrôle.

Possibilité de restauration à l'arrivée (pas de réservation possible).

Avis important :

Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.

Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse.

Secourisme / Premiers secours :

Les services de premiers secours sont assurés par l'association.

Personne à contacter : Marie Lambert 06.12.89.44.81

En cas d'urgence durant le parcours contacter le 112.

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêter préfectoral ou municipal

